

Assurance Maladie

Document d'information sur le produit d'assurance



Compagnie : ArgoGlobal SE - Malte

Autorisée et réglementée par le Malta Financial Services Authority

Produit : Police d'assurance maladie Amariz Santé – Garantie BRONZE

Ce document fourni un résumé des garanties, exclusions et restrictions. Les termes et conditions complets de cette assurance se trouvent dans le Texte de la Police et le Tableau des Garanties.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Cette police d'assurance maladie à court terme pour les personnes qui ne sont pas éligibles à être affiliées à la Sécurité Sociale Française, a pour objet de rembourser vos frais médicaux, chirurgicaux, d'hôpital ou de clinique suite à accident, maladie ou affection de longue durée.



Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ Frais médicaux suite à accident, maladie ou affection de longue durée pris en charge.
- ✓ Frais d'hospitalisation suite à accident, maladie ou affection de longue durée pris en charge.
- ✓ Soins dentaires en urgence.
- ✓ Appareillage et transport.

Veillez consulter le Tableau des Garanties pour le détail complet des garanties



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Orthodontie, prothèses dentaires et implants dentaires.
- ✗ Frais d'optique.
- ✗ Prothèses auditives.
- ✗ Grossesse et accouchement.
- ✗ Actes médicaux qui ne sont pas inscrits dans la nomenclature des actes professionnels de la Sécurité Sociale Française ou effectués par un fournisseur de soins 'non-conventionné', sauf indication contraire dans le Tableau des Garanties.
- ✗ Traitement qui n'a pas été médicalement prescrit.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

PRINCIPALES RESTRICTIONS :

- ! Age maximum à la souscription : 65 ans
- ! Limitation de € 330 000,00 par personne assurée par année d'assurance

Veillez vous reporter au Tableau des Garanties pour le détail des limitations des prestations assurées

EXCLUSION CORONAVIRUS :

- ! Cette Police ne couvre en aucune façon les sinistres causés par ou résultant de :
 - a) l'épidémie de nouveau coronavirus (COVID 19)
 - b) le syndrome respiratoire aigu lié au coronavirus 2 (SARS-CoV2)
 - c) toute mutation ou variation du SARS-CoV2
 - d) toute crainte ou menace liée aux situations a) b) ou c) précitées.

PRINCIPALES EXCLUSIONS :

- ! Frais médicaux effectués avant la date d'effet des garanties ou après la date de cessation des garanties.
- ! Traitement médical non lié directement à accident, maladie ou affection de longue durée.
- ! Téléphone, télévision et eau en cas d'hospitalisation.
- ! Frais engagés par des enfants nouveau-nés prématurés après 14 jours à partir de la date de naissance jusqu'à 30 jours suivant la sortie de l'hôpital.
- ! Tout sinistre provoqué ou causé intentionnellement ou par l'ivresse, l'alcoolisme ou l'abus de stupéfiants.
- ! Service militaire, guerre, guerre civile ou acte d'un ennemi étranger, violentes bagarres, grèves, lock-outs, émeutes, révoltes, révolutions, insurrection, rixe, terrorisme, pouvoir militaire ou usurpé, acte illégal, armes de destruction massive.
- ! Courses, matches, paris ou tentatives de records (sauf compétition sportive normale), exhibition, acrobaties et aviation, parachutisme, rallyes et compétitions avec usage de véhicules terrestres à moteurs, ULM et delta plane.

La liste complète des exclusions se trouve dans le Texte de la Police



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties sont acquises partout dans l'Espace Economique Européen, et partout dans le monde hors de ce territoire pour tout séjour n'excédant pas 3 mois (sauf en Iran, République Populaire Démocratique de Corée, Russie, République Arabe Syrienne et Ukraine).



Quelles sont mes obligations ?

- Vous devrez fournir des réponses complètes et exactes aux questions posées relatives à l'assurance au début de la période d'assurance ou lors d'éventuelles modifications à votre police.
- Vous devrez nous informer dès que possible en cas d'inexactitude ou de changement au niveau des informations que vous nous avez fournies, que cela se produise avant ou pendant la période d'assurance.

Si vous ne remplissez pas ces obligations, cela pourrait entraîner le refus d'un sinistre, une réduction dans le montant d'un sinistre ou la résiliation de votre police.



Quand et comment effectuer les paiements ?

Vous pouvez payer votre cotisation d'assurance par prélèvement automatique, chèque, virement ou carte bancaire. Aucuns frais ne vous seront facturés.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La garantie commence à la date d'effet de la police indiquée dans votre certificat d'assurance et dure jusqu'à la date d'expiration de la police.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous avez une période de 14 jours pour vous rétracter de cette police sans pénalités et sans motif. La période pour la rétraction commencera soit à compter du jour où vous recevez votre certificat d'assurance soit à compter de la date d'effet de la police, si cette dernière date est postérieure, à condition que l'assureur n'ait pas payé des prestations pendant le délai de réflexion.

Nous ne vous facturerons jamais de frais de résiliation.